



CCP N° 0710 S 07441 / ISSN

F

CHORUS 71



Déposé le 10/12/2009

Dispensé de timbrage CHALON C.D.I.S.

Edito spécial congrès FSU

Ce numéro de Chorus est un numéro Spécial congrès : 6ème congrès national du 1er au 5 février 2010 à Lille, congrès départemental les 14 et 15 janvier au Mont Saint Vincent.

Tous les adhérents sont invités à participer au congrès départemental (voir convocation page 7 et règlement page 5).

les textes préparatoires ont été envoyés avec le POUR n°140, mais ils sont également consultables sur Internet (<http://www.fsu.fr>). Ces textes, aussi rébarbatifs soient-ils, sont importants car ce sont eux qui vont donner les orientations qui seront suivies par les militants en charge du fonctionnement des différentes instances de la fédération.

Le congrès départemental aura en charge de proposer des amendements à ces différents textes, amendements qui seront ensuite débattus au congrès national.

L'ambition de ce numéro de Chorus est de mettre en lumière un certain nombre de questions qui sont soit posées telles quelles dans les textes préparatoires, soit considérées par le conseil fédéral départemental comme devant être débattues en vue de proposer un éventuel amendement au texte initial. L'objectif n'était pas de résumer les 44 pages de revendications avec lesquelles nous sommes pratiquement tous d'accord.

Les questions posées sont rarement nouvelles, et elles n'auront probablement pas de réponse définitive. Et deux jours de congrès ne suffiront pas pour les traiter en totalité.

Bien sûr elles ne sont pas exclusives d'autres questions qui pourraient émerger d'ici là et dont le congrès pourra se saisir également.

Les textes sont découpés en 4 thèmes présentés pages 2 à 4.

Philippe Dormagen



Le comité de rédaction vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année.

Sommaire

- page 2 : Textes du congrès Thème 1
- page 3 : Thèmes 2 et 3
- page 4 : Thème 4
- page 5 : Ordre du jour et règlement intérieur
- page 5 : Résultats des élections pour le conseil fédéral départemental
- page 6 : Modèle de demande d'autorisation d'absence, fiche d'inscription et modalités pratiques pour le congrès
- page 7 : convocation pour le congrès
- page 8 : Arnaud Montebourg reçoit les syndicats de salariés de Saône-et-Loire
- page 8 : Pôle emploi : le SNU-FSU s'impose aux élections professionnelles
- page 9 : rencontre FSU / Rectorat au sujet des emplois précaires
- page 10 : Pôle-emploi, stress et questionnaires
- page 11 : Comité Technique Paritaire Académique
- page 12 : Les retraités de l'Yonne s'adressent aux Élus Locaux de leur Département

	Organe de la Fédération Syndicale Unitaire de Saône & Loire 2 rue du Parc 71100 CHALON/SAONE Tel : 03 85 43 69 69 mail : fsu71@fsu.fr site : http://sd71.fsu.fr Imprimé par nos soins, Directeur de publication : Philippe DORMAGEN *Trimestriel *	
Prix au N° 1 € * 10 décembre 2009 * Numéro 89		

CONGRES NATIONAL FSU- LILLE 2010

4 THEMES POUR UN DEBAT

L'ensemble des textes vous est parvenu dans le supplément du POUR n° 140 et sont disponibles sur Internet sur <http://www.fsu.fr> : cliquer sur le logo du 6ème congrès national FSU 1er-5 février 2010.

Les encadrés ci-dessous ne sont pas un résumé.

Les paragraphes en caractères normaux sont des extraits des textes préparatoires (avec indication des pages et numéros de paragraphe).

Les paragraphes en caractères italiques gras sont des questions posées telles quelles dans les textes.

Les paragraphes en caractères gras sont des questions que se pose le conseil fédéral départemental.

thème 1

éducation, formation, recherche

(p6 §I-3.1) La FSU prône une scolarité plus juste et plus progressive qui laisse du temps aux jeunes pour entrer efficacement dans les apprentissages, pour les maîtriser, qui refuse les conceptions simplistes de la transmission pour permettre l'engagement de tous dans les savoirs.

Les savoirs, en perpétuelle évolution, ne peuvent être tous enseignés à l'École mais celle-ci doit absolument transmettre ce qui est nécessaire pour vivre et s'insérer dans la société, former des personnes épanouies, des esprits libres et éclairés. Cela peut, à un certain moment, s'effectuer dans le cadre de disciplines et contenus diversifiés mais à condition que les choix ne soient ni précoces ni socialement marqués.

Le service public d'éducation est rendu responsable des difficultés d'insertion professionnelle.

(p7 §II-1.2) Les élèves les plus éloignés de la culture scolaire adoptent trop souvent des postures de conformité à ce qu'ils croient avoir compris des attentes des enseignants, de leurs consignes et se concentrent sur des micro-tâches sans entrer dans une démarche intellectuelle qui leur permettrait de s'appropriier les savoirs enseignés. L'échec scolaire se nourrit de ces malentendus cognitifs qu'entretiennent les implicites scolaires qui sont loin d'être toujours levés.

(p8 §II-2.3) Les 2 heures hebdomadaires d'aide personnalisée à l'école primaire (instituées par réduction des horaires obligatoires), ainsi que les PPRE qui ne font l'objet d'aucun financement spécifique et qui reposent sur une individualisation du traitement de la difficulté scolaire, renvoient progressivement les élèves à la responsabilité individuelle de leur réussite ou de leur échec.

(p9 §II-3.3) De la maternelle à l'enseignement supérieur, l'État doit développer une offre de formation équilibrée, diversifiée, également répartie sur l'ensemble du territoire, avec des conditions d'enseignement décentes partout et des moyens spécifiques pour lutter contre les difficultés et l'échec scolaires, octroyés au-delà des dotations ordinaires, et non au détriment des horaires d'enseignement des élèves.

- **Quelles propositions concrètes pourrait faire la FSU pour lutter contre l'échec scolaire ?**

(p5 §I-2.1) les connaissances et compétences évaluées dans les grandes enquêtes internationales (PISA...) appartiennent à un nombre limité de champs disciplinaires (mathématiques, sciences, lecture) qui ne rendent pas compte de l'ensemble des objectifs de formation générale de la personne humaine ni de leur dimension critique.

- **Ce procès des enquêtes internationales suffit-il pour estimer que finalement, tout va très bien dans le système d'enseignement en France ?**
- **Que faut-il penser de l'évaluation par compétences sur le socle commun ?**

(p10 §III-1.1) Certains prétendent qu'il y aurait aujourd'hui trop de diplômés, que la course aux diplômes entraînerait leur dévalorisation et qu'il faudrait renoncer à relancer la démocratisation, en panne depuis quinze ans, et centrer la formation initiale d'une partie de la jeunesse sur la scolarité obligatoire et sur le " socle commun ", en les renvoyant à une hypothétique formation tout au long de la vie.

- **Il faudrait néanmoins un débat sur le lien entre rémunération et niveau de formation professionnelle ; il est certain que le nombre d'emplois où il est nécessaire d'avoir un bac+5 est faible.**

(p10 §III-1.1) Or, l'expérience montre que ce sont les plus qualifiés qui bénéficient des compléments ultérieurs de formation,

(p10 §III-1.3) Tous les élèves sont capables de réussir à l'école, au collège et dans une formation (générale, technologique ou professionnelle) du lycée.

(p10 §III-2.2) la diminution constante du nombre d'enfants scolarisés dès deux ans à l'école maternelle est particulièrement néfaste pour les élèves les plus fragiles.

- **Ces 3 affirmations sont-elles prouvées ?**

(p13 ZOOM Orientation) la FSU revendique un service public de l'orientation tout au long de la vie décliné en deux services publics distincts mais complémentaires :

- un service public centré sur l'orientation scolaire appartenant à l'Éducation nationale et appuyé essentiellement sur les copys et le réseau des CIO ;
- l'autre centré sur la formation permanente, l'aide à l'insertion et la VAE qui s'appuierait sur les GRETA et

les services de Formation Continue des Universités.

- Ne faudrait-il pas rajouter Pôle-emploi en accord avec le thème 2 ?

thème 2

le service public et la fonction publique sont une richesse

(p17 SI.1.2) les Services Publics doivent permettre à tous, quels que soient l'âge, le sexe, l'origine et la situation sociale, un égal accès aux services rendus, dans le respect des principes qui sont les leurs : égalité, continuité territoriale, capacité d'évolution dans la qualité du service rendu, solidarité.

À ces principes qui fondent l'identité des Services Publics, il faut ajouter la laïcité, la proximité, la transparence de la gestion et son contrôle par les élu(e)s et les usager(e)s.

- Ne faut-il pas y adjoindre le respect du principe de précaution ?

(p19 SI.4.f) La FSU défend l'unicité de la tarification pour tous sur tout le territoire.

- Sans remettre en question ce principe, faudrait-il mettre en débat pour certains services, l'opportunité d'une part de tarification incitative comme le proposait par exemple le grenelle de l'environnement pour l'enlèvement des ordures ménagères (une part fixe, une part liée à la quantité de déchets produits par habitant) ?

(p19 SI.4.h) Le niveau le plus pertinent de gestion de chaque service public doit faire l'objet d'un débat.

- Dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales, faut-il limiter les compétences et l'autonomie des Régions ?

(p23 SIII.1.e) la FSU revendique la fin des dispositifs de rémunération reposant sur le mérite

- (p23 SIII.1.e) Quelles sont les conséquences à tirer de la mise en place du Licence Master Doctorat pour la grille de la Fonction publique ?

- L'échelle des salaires n'est-elle pas fondée aussi sur le mérite, la rémunération étant liée à la hauteur du diplôme ?

(p24 SIII.5.d) la FSU doit intégrer davantage la préoccupation de la santé au travail dans l'élaboration des revendications générales.

- Comment ?

(p23 SIII.2.c) La FSU porte la revendication d'un plan de titularisation rapide, ouvert aux non-titulaires en poste ou au chômage, prenant en compte les services effectués, et élaboré selon des modalités et un calendrier adaptés à chaque secteur les services effectués, et élaboré selon des modalités et un calendrier adaptés à chaque secteur.

- Un plan de titularisation s'oppose-t-il au recrutement par concours ?

(p25 SIV.3.c) La votation citoyenne sur la poste a permis de mettre dans l'action syndicats, partis et

associations. Le succès rencontré, première véritable victoire populaire montre que le chemin choisi est le bon.

- Quelles modalités d'action doit-on privilégier (voir débat thème 4) ?

(p24 SIII.4.d) Malgré l'échec des dispositifs mis en oeuvre jusqu'à présent, peut-on envisager que la Fonction Publique contribue à la réinsertion de personnes en difficultés ? À quelles conditions ?

thème 3

pour des alternatives économiques, sociales et environnementales

(p27 SI-1) La FSU situe son projet syndical revendicatif dans la perspective de transformation de la société fondée sur le refus des discriminations et l'émancipation de toute forme d'exploitation, de domination, pour un monde de paix.

- (p28 SII-1.1) Il faut débattre de la politique industrielle qui doit redensifier le territoire en développant des emplois de qualité, respectueux de l'environnement et porteurs d'utilité sociale.

- (p28 SII-1.1.1) La FSU doit réfléchir à la politique d'aide à l'emploi.

(p28 SII-1.1.2) La vague de suicides au travail révèle l'ampleur de la crise du travail liée aux modes de management et aux politiques d'individualisation du contrat de travail.

(p28 SII-1.3) La FSU doit porter l'exigence de nouveaux droits assurant la sécurité des salariés fondée sur un continuum de droits transférables, afférents à la rémunération, à la reconnaissance de la qualification, à la carrière, aux droits à la retraite et à la formation.

(p28 SII-1.4.1) La FSU se bat pour la reconstruction d'un véritable Service Public de l'emploi, qui doit démontrer son utilité sociale : ses missions doivent être étendues en s'adressant à l'ensemble de la population active, avec ou sans emploi (avec contribution à l'élaboration des contenus des dispositifs de formation).

(p29 SII-2.1) Pour assurer le financement de la Sécurité Sociale, la FSU rappelle son exigence d'élargissement des cotisations patronales à l'ensemble de la valeur ajoutée des entreprises

- Faut-il instaurer une modulation des cotisations pour favoriser les entreprises qui embauchent ?

- (p30 SII-2.3.3) Le mandat pour un Service Public des retraités et personnes âgées voté dans le thème 2 du congrès de Marseille, fait débat.

(p33 SIII-3.1) il est urgent de s'attaquer aux inégalités sociales.

(p33 SIII-3.2) la FSU doit montrer son engagement par des actions concrètes de formation pour les militants susceptibles de rencontrer et de traiter des problèmes de discriminations.

(p35 SIV-2.1) La crise écologique exige de conjuguer écologie, justice sociale et solidarité internationale.

(suite page suivante)

Thème 3 (suite)

(p35 §IV-2.3) La lutte contre les dérèglements climatiques suppose des mesures qui aillent dans le sens de l'abandon d'un modèle de développement (p35 §IV-2.8) (réorientation de la consommation, développement des consommations collectives, plus justes et moins prédatrices de l'environnement, promotion d'une véritable agriculture paysanne, développement des énergies renouvelables, (p36 §IV-2.9) avec un développement massif de la recherche publique et la non brevetabilité des découvertes).

(p35 §IV-2.6) De véritables plans de reconversion des industries les plus polluantes sont nécessaires pour assurer la sécurité des travailleurs et la soutenabilité écologique.

(p35 §IV-2.7) Le nucléaire, outre qu'il s'agit d'une énergie porteuse de risques majeurs, ne peut être en aucun cas la solution.

(p36 §IV-2.11) Afin de dégager des ressources, des taxes globales et nationales, différenciées et progressives sont nécessaires. Elles peuvent porter sur la consommation d'énergie (et donc différenciées en fonction des pollutions et des risques induits) sur les km parcourus par les produits, sur les déchets,

- **Les revendications syndicales sont-elles toujours compatibles avec le respect de l'environnement ?**

(p36 §IV-3.2.2) La FSU condamne toutes les atteintes au droit, au libre choix des peuples, et les ingérences étrangères qui se font au mépris de ces droits.

Thème 4

Quelle FSU pour quel syndicalisme ?

(p38 §I-3.5) Globalement pour les trois versants de la fonction publique, la FSU (11,5 %) arrive en 4e position derrière CGT, CFDT et FO. Mais que ce soit dans l'un ou l'autre secteur, l'audience du 1er syndicat ne dépasse pas les 25 %.

(p39 §I-6.2) les derniers mois ont été marqués par le développement nouveau de formes d'actions au plan local qui visent notamment à attirer l'attention des médias et à gagner un large soutien de l'opinion.

- **Si la grève et les manifestations font partie des actions possibles, quelle place doivent-elles tenir dans l'engagement de la FSU ? Quelles autres pistes faudrait-il explorer ? une réflexion sur les conditions de travail au plus près du terrain ne serait-il pas une première piste ?**

(p39 §I-4.3) La FSU a besoin d'alliances, d'autant que, même là où elle est très forte, les salariés aspirent à l'unité.

(p39 §I-6.2) les salariés reprochent souvent aux syndicats leur division et aspirent sans doute à autre chose que de l'unité conjoncturelle.

- **Pourtant, vu la diversité des analyses, comment pourraient-ils être d'accord avec les positions d'un seul syndicat ?**

(p40 §I-6.14) Plusieurs hypothèses :

- **un travail unitaire régulier voire permanent avec d'autres organisations syndicales ? Dans quelles conditions ? Avec quelles organisations ? Quel respect de la spécificité de chacun ?**

- **une structuration pérenne en liaison avec ce travail régulier ou permanent : à partir d'un thème ? Avec une ou plusieurs organisations ?**

- **un rapprochement avec une ou plusieurs autre(s) organisation(s), soit pour créer une nouvelle organisation, soit pour s'y intégrer ? Avec quelle(s) organisation(s) ?**

- **Avec quels risques pour la spécificité de la FSU ? Pour quels avantages pour la FSU et pour le syndicalisme ?**

(p40 §II-2) une négociation sur " la rénovation du dialogue social dans la fonction publique " a débouché sur un relevé de conclusions signé par 6 des 8 organisations syndicales représentatives de la fonction publique.

Un ensemble de dispositions figurant dans le projet de loi et l'accord de Bercy auront des implications sur la vie de la fédération et de ses syndicats : - nouvelles possibilités de candidature aux élections professionnelles. - L'extension du champ de la négociation va impliquer un effort spécifique de formation des militants. - l'activité en direction des non titulaires doit se développer. - Les élections professionnelles devront faire l'objet d'une préparation et d'une campagne solidaire et complémentaire des syndicats de la FSU à tous les niveaux. - Abandon de la composition paritaire. - Obligation d'une seconde délibération dans le cas d'un rejet unanime d'un texte par les représentants du personnel.

- **(p41 §II-1.6) Quelles propositions pour répondre à la nouvelle organisation de l'Etat (directions départementales interministérielles), à la multiplication des lieux de concertations et de négociations ?**

- **(p41 §II-4.4) Il est proposé de créer au sein de chaque département une section locale de préfecture regroupant les adhérents des syndicats concernés.**

- **(p41 §II-4.5) Le rapprochement ou la fusion volontaire de syndicats nationaux concernés par les mêmes directions départementales interministérielles est à étudier par les syndicats nationaux concernés, avec l'aide de la fédération.**

- **(p42 §II-4.7) Il faut réfléchir au fonctionnement des syndicats nationaux aux plans départemental, régional et national.**

- **(p42 §II-4.14 et 15) Le secrétariat général peut-il continuer à fonctionner de la même manière avec une seule personne ? Quel peut être le rôle d'un secrétariat national ? Comment devrait fonctionner la FSU nationale ? Quel fonctionnement global entre FSU et syndicats ?**

- **(p43 §II-4.24) Il convient de tirer le bilan des Conseils Fédéraux Régionaux.**

- **(p43 §II-4.28) Quelles mesures le congrès peut-il proposer aujourd'hui pour mesurer la féminisation des instances ?**

- **(p43 §II-4.30) Faut-il rapidement féminiser les textes de la fédération ?**

(p44 §III-2) Le contexte de crise économique, sociale, climatique mondiale actuel renforce la nécessité d'inscrire l'action de la FSU au plan international, de construire des alliances avec des mouvements citoyens et d'amplifier le développement des rapports de la FSU avec les autres organisations syndicales à l'international.

- **(p44 §III-4.11) Quels moyens et quelle stratégie de la FSU pour prendre sa place dans différentes instances internationales et européennes de consultation des syndicats et de la société civile ?**

Ordre du jour du Congrès FSU 71

Jeudi 14 janvier 2010

Jeudi matin :

9 heures : Accueil des participants

9 heures 30 : Début des travaux

Vote du règlement intérieur

10 heures : Compte rendu financier, Désignation des commissaires aux comptes

10h30 : Compte rendu d'activités de la Section Départementale de Saône-et-Loire et débats

Décisions d'orientations pour la Section Départementale de Saône-et-Loire

12h30 : repas

Jeudi après-midi :

14 heures : présentation des quatre thèmes du Congrès National :

14 heures 15 : travail en commissions répartition en 3 groupes.

17 heures : fin de la première journée

Vendredi 15 janvier 2010

Vendredi matin :

9 heures : Rapport du groupe 3 : quelle FSU pour quel syndicalisme (thème 4) ? débats et votes

10 heures : Introduction sur les modifications statutaires, débats et votes

11 heures : Rapport du groupe 2 : services publics et Fonction Publique (thème 2) ; alternatives économiques, sociales et environnementales (thème 3) ; débats et votes.

12h30 : repas

Vendredi après-midi :

14 heures : rapport du groupe 1 (thème 1) : éducation, formation, recherche ; débats et votes

15 heures 30 : Désignation de la délégation au Congrès National,

15 heures 45 : Rapport des commissaires aux comptes, votes.

16 heures : Clôture

Proposition de règlement intérieur du congrès

Tous les adhérents peuvent participer aux travaux du Congrès départemental.

Les votes se font à main levée, tous les participants peuvent voter.

En cas de demande d'au moins un des participants, les votes se font par mandat

Modalités des votes par mandat

4 mandats par élu

+

Mandats par syndicats proportionnellement à leur nombre de syndiqués

(1 mandat pour 10 syndiqués)

Un participant ne pourra pas avoir plus 8 mandats

soit 8 au titre du syndicat ou

4 en tant qu'élu + 4 au titre du syndicat

27 élus x 4 mandats = 108 mandats

+

125 mandats au titre des syndicats

54 SNES ; 33 SNUipp ; 8 SNEP ; 8 UNATOS ; 5 SNETAP ; 3 SNUTEFI ; 2 SNPES-PJJ ; 2 SNUEP ; 1 EPA ; 1 SNASUB ; 1 SNCS ; 1 SNE ; 1 SNEPAP ; 1 SNICS ; 1 SNPI ; 1 SNUAS ; 1 SYGMA ; 1 SNUCLIAS

Total : 233 mandats

Résultats des élections pour le Conseil Fédéral Départemental :

Sur 1223 adhérents, il y a eu 303 votants, 280 ont voté pour la liste "pour une orientation unitaire en Saône-et-Loire". Il y a eu 23 votes blancs ou nuls. les élus sont : Philippe DORMAGEN - SNUTEFI, Antoine JEANTET - SNUIPP, Bruno HIMBERT - SNES, Dominique ACAMPORA - UNATOS, Philippe PERROT - SNEP, Anne Charlotte LAMOTTE D'INCAM, - SNETAP, Laurent TISSIER - SNPES-PJJ, Rene CHANLON - SNUEP, Christèle GARDAZ - SNUIPP, Thierry CONVERT - SNU-CLIAS, Anne DOSSIER - SNUTEFI, Denis GIBOT - SNES, Dominique GONNOT - SNUIPP, Christian BECQUET - SNEP, Bernard EYZAT - UNATOS, Veronique DELICE - SNUTEFI, Christophe LECORNEY - SNUIPP, Isabelle PIRAT - SNES, Paul BARDAY - SNUIPP, Marc BIGARNET - SNUTEFI, Jacqueline KEMPTON - SNES, Thierry GROSJEAN - SNPES-PJJ, Martine VIARDOT - SNES, Marc DAILLOUX - SNUIPP, Martial GRISOT - SNES, Jean-MARC MARTINET - SNUEP, Xavier PAILLARD - SNUTEFI, Guy PONCIN SNES, Alain LARVOR - SNES, Yves LEMAL - SNES,

MODELE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE

(spécifique éducation nationale) à déposer le plus rapidement possible auprès de votre chef d'établissement (au plus tard 3 jours avant le congrès)

Nom, prénom
Qualité (Instituteur, professeur des écoles, professeur de..., OEA,)
Ecole ou établissement
Adresse

A Madame le Recteur de l'Académie de Dijon
S/C de Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Directeur des services départementaux de
l'Education Nationale de Saône et Loire
S/C de (chef d'établissement, IEN_)

Madame la Recteur,

Délégué membre du Congrès Départemental de la Fédération Syndicale Unitaire, j'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance, pour le jeudi 14 janvier 2010 et le vendredi 15 janvier 2010 de 8h à 18h, l'autorisation d'absence qui est de droit au titre de l'article 12 du décret 82447 du 28/05/1982.

Je vous prie de trouver ci-joint photocopie de la convocation.

Je vous prie d'agréer, Madame la Recteur, l'expression de mon profond respect.

A.....le.....
Signature

FICHE D'INSCRIPTION au congrès départemental de la FSU 71 des 14 et 15 janvier 2010

à retourner à FSU 71, Maison des syndicats, 2 rue du parc, 71100 Chalon-sur-Saône

ou inscription par mail à fsu71@fsu.fr

pour le 7 Janvier au plus tard.

Lieu de travail : _____

Syndicat : _____

Nom : _____

prénom : _____

adresse personnelle : _____

numéro de téléphone : _____

mail : _____

Passera la nuit au gîte OUI NON

A la FSU, ce sont les adhérents qui construisent les positions fédérales.

Le congrès de la FSU 71 se déroulera les 14 et 15 janvier 2010 au Gîte "La Cha'Mad" à "Chatelaine" 71300 MONT SAINT VINCENT.

Les repas, l'hébergement et les frais de déplacement sont pris en charge par la FSU. Le covoiturage est vivement encouragé

Pour la nuit au gîte, les couettes sont fournies mais il faut amener ses draps.

Posez votre congé et inscrivez vous le plus vite possible, au plus tard le 7 janvier pour permettre d'organiser l'accueil dans de bonnes conditions.



FEDERATION SYNDICALE UNITAIRE
Section Départementale de Saône et Loire 2 rue du Parc 71100 CHALON SUR SAONE
Tel 03 85 43 69 69 site : <http://sd71.fsu.fr> mël : fsu71@fsu.fr

Philippe DORMAGEN, Secrétaire Départemental 06 10 70 59 42

Chalon sur Saône le 4 décembre 2009

CONVOCATION au CONGRES.
Jeudi 14 et vendredi 15 janvier 2010

Expéditeur : FSU 71 2 rue du parc 71100 CHALON
Destinataire :

Aux adhérents FSU de Saône-et-Loire

Aux adhérents FSU de Saône-et-Loire

*Convocation ouvrant droit à autorisation d'absence
dans la fonction publique d'Etat au titre du décret 82447 du 28/05/1982
dans la territoriale (décret n°85-397 du 03 avril 1985)
dans le privé application du droit du travail*

En cas de difficultés avec le chef d'établissement, contactez immédiatement la SD (06 10 70 59 42)

Le prochain Congrès Départemental de la FSU aura lieu :

Jeudi 14 et vendredi 15 janvier 2010

à partir de 9 heures

**Gîte "La Cha'Mad"
à "Chatelaine"**

71300 MONT SAINT VINCENT

Je compte sur la présence du plus grand nombre, le bon fonctionnement de nos instances délibératives en dépend. Merci à l'avance et à bientôt.

Le 4 décembre 2009,
Philippe DORMAGEN secrétaire départemental

le Secrétaire
Général.

Arnaud Montebourg reçoit les syndicats de salariés de Saône-et-Loire

Par Bruno Himbert

Le 9 novembre, toutes les organisations syndicales de Saône et Loire étaient invitées à une réunion organisée par le Président du Conseil Général pour leur faire " **connaître l'ensemble des éléments nous obligeant à appliquer une politique qui n'est pas la nôtre, mais celle du Président de la République et de sa majorité parlementaire** ". Cinq représentants de la FSU ont participé à cette réunion.

Dans son introduction, Arnaud Montebourg a indiqué que cette réunion répondait notamment à la demande d'audience du SNES-FSU, au sujet des collègues et CIO de Saône-et-Loire. Abordant les questions éducatives, la **situation des CIO** - particulièrement celui de Chalon/Saône dont il a souligné la mobilisation - le Président du Conseil Général a ensuite donné au débat une dimension plus globale : il a rappelé la **diminution des moyens budgétaires du Département** consécutive à la crise et à l'effondrement des transactions immobilières qui a provoqué la perte de 32 millions pour la collectivité au cours des deux dernières années ; cette crise se traduit aussi par l'explosion des dépenses sociales (RMI) à la charge du département, dont l'augmentation était déjà programmée par le vieillissement de la population : les dépenses liées à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie ont augmenté d'environ 10 % en 5 ans.

Dans ce contexte, le **Conseil Général a fait le choix de limiter l'augmentation de la fiscalité**, Arnaud Montebourg notant " qu'elle n'est pas faible ". Il a indiqué que la collectivité aurait été en mesure d'affronter ce contexte budgétaire très difficile si le gouvernement n'avait pas engagé parallèlement une stratégie politique consistant à accuser les départements à la cessation de paiement, ce qui aurait pour

conséquence leur prise en main par le pouvoir central. Ainsi l'Etat ne satisfait plus complètement ses obligations légales de transfert des ressources nécessaires à la prise en charge des compétences confiées aux départements par les lois de décentralisation.

Le projet de la suppression de la Taxe Professionnelle va également dans ce sens et soulève d'ailleurs la protestation d'une partie des membres de la majorité gouvernementale elle-même. Selon Arnaud Montebourg, Nicolas Sarkozy, bien qu'isolé sur ce dossier, est déterminé à imposer cette réforme, pour satisfaire notamment les demandes du MEDEF, en passant si nécessaire outre l'avis du parlement (par le recours à l'article 49-3 de la Constitution).

Arnaud Montebourg estime que **entre 15 et 25 départements sont aujourd'hui dans une situation telle que rien ne garantit qu'ils pourront équilibrer leur budget prévisionnel pour 2010**. En Saône et Loire, il manque actuellement 30 millions d'euros de recettes pour y parvenir sur un montant prévisionnel de 474 millions de dépenses de fonctionnement...

Dans ce contexte, le Président du Conseil Général a fait le choix " de se battre " pour éviter la cessation de paiement du département : sur le plan juridique, il a engagé un **recours devant le Conseil d'Etat pour obtenir le paiement de 800 000 Euros** ; d'autre part, le Conseil Général est contraint de se recentrer sur ses compétences obligatoires (APA, RMI, pompiers, collègues, transports scolaires, routes) et Arnaud Montebourg a de nouveau clairement présenté le refus de continuer à loger et à financer l'activité des CIO comme " **une mesure de représailles** " dans la **guerre financière qui l'oppose désormais au gouvernement**. Il a d'autre part exprimé sa volonté de bien faire comprendre la réalité de la situation à ses administrés : le Conseil Général organisera prochainement treize réunions dans tout le département et un film à visée explicative a également été produit dans ce but. Dominique Lotte, vice-président de la commission éducation, a indiqué qu'il rencontrerait prochainement l'ensemble des CIO et Christian Bonnot, président de la commission éducation, s'est alarmé du positionnement des représentants syndicaux lors du dernier CDEN, où ceux-ci, dans une déclaration unitaire, ont

formulé des " inquiétudes " concernant les mesures budgétaires annoncées par le Conseil Général. L'ensemble des Conseillers Généraux participant à cette réunion ont en outre formulé le souhait que les organisations syndicales les soutiennent dans leur démarche pédagogique vis à vis de la population...

Dans leurs interventions les représentants du SNES-FSU ont indiqué qu'ils avaient bien pris la mesure des difficultés budgétaires auxquelles était confronté le département et du différend politique qui l'opposait au gouvernement. Ils ont convenu de la nécessité d'une plus grande pédagogie de la part du Conseil Général qui n'avait par exemple pas informé les membres élus au CDEN de toutes les mesures annoncées dans la presse au cours de l'été (abandon ou ajournement des constructions de collèges). Ils ont souligné que leur positionnement ne relevait pas du champ politique et que leur responsabilité était de défendre au mieux les intérêts de la communauté éducative : de ce point de vue, les difficultés financières du Département ne doivent pas faire oublier les besoins financiers du système scolaire, qui ne diminuent pas et, quel que soit par ailleurs le contexte budgétaire, il est nécessaire que l'école puisse fonctionner dans les meilleures conditions possibles.

Le Président du Conseil Général a indiqué que les décisions nationales concernant la Taxe Professionnelle seraient connues au plus tard le 15 décembre et qu'il réunirait alors de nouveau les représentants syndicaux pour les informer des décisions que le Conseil Général aurait à prendre en conséquence.

Pôle emploi: le SNU-FSU s'impose aux élections professionnelles

Le SNU, ex-premier syndicat de l'ANPE hostile à la fusion avec les Assedic, s'impose en tête du premier scrutin professionnel à Pôle emploi. Les résultats sont tombés dans 25 établissements sur 29. Les autres votent jusqu'en janvier.

Le SNU-FSU arrive premier dans la majorité des établissements (29% en Bourgogne, 20% au niveau national)

En application des nouvelles règles de représentativité syndicale (seuil de 10%) la direction nationale pourrait perdre comme interlocuteurs l'UNSA et la CFTC

rencontre FSU / Rectorat au sujet des emplois précaires

Estimant que l'Education Nationale a manqué à ses devoirs

en n'offrant pas aux personnels en contrat aidé (Emplois de Vie Scolaire (EVS), médiateurs scolaires) et aux Assistants d'Éducation (AED) (dont les Auxiliaires de Vie Scolaire (AVSI et AVSco), les assistants pédagogiques) les formations auxquelles ils devraient avoir droit, qu'ils soient en contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE), en contrat Avenir (CA) ou en Contrats CDD d'un an renouvelables (sur une durée maximum de 6 ans), la FSU Bourgogne avait demandé une audience à Madame la Rectrice.

Nous avons été reçus par

Messieurs Lussiana (Secrétaire Général), Salomé (DRH), Guérin (DAFPIC) et Terraz (DAAEFOP).

Notre délégation était composée de Jimmy Derouault, Philippe Dormagen, Denis Gibot, Pascal Meunier. L'audience s'est déroulée dans un climat constructif.

La FSU est contre le principe des emplois précaires

Nous avons d'abord rappelé que tous ces emplois devraient être statutaires, en soulignant le problème des jours de carence lorsqu'ils sont malades, le problème des contrats qui s'arrêtent alors que les personnels sont opérationnels et qu'on remplace par de nouveaux qui doivent aussi se former sur le tas.

Les représentants du Rectorat étaient plutôt satisfaits suite à l'inspection conjointe en septembre de l'académie de Dijon par l'IGAS et l'IGEN : leur diagnostic était plutôt bon ! Il semblerait aussi que le travail fait en direction des EVS dans le département de Côte d'Or soit plus important que dans les autres départements. Ils nous ont donné quelques chiffres : il y a en Bourgogne, 80 AVS-CO et 240 AVS-I, et 1500 contrats aidés. Les formations ont concernés 564 EVS en 2008-2009 pour un coût de 62 810€ (ce qui fait à peine plus de 100€ par EVS !)

Nous avons répondu que ce n'est pas suffisant, que l'insertion est un métier qui ne s'improvise pas, qui demande du temps et de l'attention pour que les fonctions de " requalification sociale ", de " requalification professionnelle de base " et de médiation ou de " passerelle vers l'emploi " soient assurées. Ce n'est pas le tutorat mis en place dans la précipitation l'année dernière qui peut répondre à cela. L'Education Nationale a pourtant toutes les compétences pour accomplir ce travail. Elle a les personnels de formation continue, les structures de formations. Encore faut-il qu'elle les utilise à bon escient !

Nous avons réclamé des formations plus qualifiantes, voire diplômantes pour ces personnels, tout comme pour les Assistants d'Education (et donc les AVS qui ont ce statut). Nous avons donné une liste de formations qui intéressent ces collègues : Aide médico psychologique, moniteur éducateur, éducateur spécialisé, secrétaire administratif, brevet professionnel de la jeunesse, éducation populaire et des sports, préparation de concours administratifs,...

La formation d'adaptation à l'emploi des personnels qui aident les enfants handicapés

Nous avons insisté sur le fait que cette formation de 60 heures est nécessaire mais insuffisante ; elle est trop générale, mal adaptée à des personnes éloignées de l'emploi ; il manque un suivi dans la mise pratique de la formation qui serait assurée par un professionnel du handicap, en particulier lorsqu'il y a utilisation de matériel "technique" (verticalisateurs, corsets spéciaux). Cela exige des manipulations pointues (notamment à la piscine) qui engagent la responsabilité (avec la peur de l'accident) sans qu'il y ait ni formation ni reconnaissance. Il faudrait également une formation complémentaire tous les ans, formation prévue par les textes.

Le remboursement des frais de déplacement

pour aller suivre ces formations a pris un an de retard, mais on nous a assuré que les problèmes liés à la base de données nationale et interministérielle CHORUS étaient réglés et qu'ils seraient payés.

Le droit au DIF (droit individuel à la formation) et au CIF (congé individuel de formation)

Pour le rectorat, ces personnels à

temps incomplet ne sont pas le meilleur public pour le DIF qui a bien du mal à se mettre en place sans moyen supplémentaire de l'Etat. Pour les titulaires, Dijon est une des rares académies à mobiliser le DIF (mais de manière marginale et à condition que le stage soit pendant les vacances).

La VAE (validation des acquis de l'expérience)

Nous avons également dénoncé le fait que rien n'est mis en place pour aider les collègues à entrer dans la démarche de VAE. Celle-ci nécessite 3 ans d'emploi. La dernière mise à jour du site du rectorat sur le sujet est le 20 octobre 2008 alors que depuis le mois de juin 2009, le rectorat s'est engagé à financer le suivi VAE à hauteur de 650 euros. Et nous avons réclamé qu'il y ait une démarche pour étudier quels projets ont des chances d'aboutir en fonction des parcours spécifiques dans l'Education nationale (Ex. un AVS ayant exercé cette fonction depuis 6 ans peut-il prétendre à " valider " l'AMP ?).

La formation des AED exerçant des missions de surveillance

Elle a été balayée d'un revers de la main par M. Lussiana du fait que ceux-ci sont des étudiants. Mais il a admis qu'il y a une différence entre ceux qui ont le profil des anciens MI/SE et les AVS.

Sans prendre d'engagement ferme, M. Lussiana nous a promis d'étudier les demandes suivantes :

- Prendre en compte le besoin de formation des AED qui arrivent à la fin des 6 années possibles de contrat sans qualification supplémentaire.
- formation complémentaire des AVS les années suivant la première année.
- meilleure diffusion de l'information sur les formations auprès des personnels concernés, de leurs référents administratifs et sur les sites Internet des Inspections académiques et du rectorat.
- faire réaliser une étude des métiers des AVS/EVS pour voir quels sont les diplômes les plus proches qui pourraient ainsi être proposés à une VAE.
- Désignation de personnes référentes pour les AVS et EVS

Pôle emploi: toujours pas de propositions contre le stress !!!

La direction de Pôle emploi communie à l'extérieur mais ne propose rien de tangible à ses agents pour lutter contre le stress alors que la situation se dégrade.

La montée du stress à nos guichets, s'est traduite par 63 agressions physiques et 2.093 verbales en huit mois, selon la direction, davantage selon les syndicats.

Elle est liée à l'explosion du nombre de chômeurs mais aussi à la grande réforme qu'est la fusion ANPE-ASEDIC.

Le 20 octobre, alors que 34% à 40% du personnel faisait grève, la direction avait annoncé une négociation sur la prévention du stress, "avec l'espoir d'aboutir avant la fin de l'année".

Après deux réunions les 23 et 30 octobre, les délégués au CNHSCT de tous bords (CFDT, CFTC, CGT, CGC, FO, SNAP, SNU, SUD, UNSA) attendaient de nouveaux éléments lors d'une réunion exceptionnelle le 18 novembre.

Malheureusement, les élus du CNHSCT n'ont pu que constater que le dossier était absolument vide, la copie remaniée promise faisant toujours défaut !

La langue de bois est de rigueur et l'écran de fumée masque l'indigence des réponses immédiates. En attendant sur le terrain, la situation ne cesse de se dégrader, mettant en danger la santé des personnels. Elle ne permet pas la délivrance de la qualité de service due aux usagers dont la situation empire.

La direction a pour sa part adressé un questionnaire sur le stress en novembre à tous les salariés, qui a obtenu un taux de réponse de 52,4% et dont les premiers résultats sont attendus courant décembre, la totalité courant janvier.

Si on inclut absolument toutes les catégories de demandeurs d'emploi,

y compris ceux qui sont en formation ou en contrat aidé, la barre des quatre millions d'inscrits a été franchie en avril 2009.

Nos portefeuilles explosent, la queue ne cesse de s'allonger aux portes de Pôle emploi, mais n'ayez crainte, après dépouillement des questionnaires, cela ira bien mieux !!!

Le SNU sera vigilant à la suite donnée à cette enquête par la direction, qui a pu donner une lueur d'espoir au cœur de certains de nos collègues, la hiérarchie faisant montre de s'intéresser à leurs problèmes quotidiens !

Affaire à suivre ...

Marc Bigarnet

Questionnaire Pôle emploi : la passe de 2 !

Nous sommes encore en automne et ça se voit : les feuilles sont toujours en train de tomber !

Premier questionnaire il n'y a pas deux mois, **à l'attention des agents de plus de 45 ans** et dernièrement un **deuxième questionnaire** cette fois à destination de tous les salariés de Pôle emploi sur le sujet très bouillonnant du **stress au travail**.

Dans le premier questionnaire, l'établissement cherche à passer en revue : le nombre de fois où l'agent a changé de filière, l'évolution dans la fonction, l'entretien professionnel, les formations internes, les compétences acquises et leur reconnaissance, la transmission des compétences, l'envie de devenir tuteur, mais aussi qu'est-ce que l'agent (et l'on arrive au bout du questionnaire) a l'impression d'apporter à Pôle emploi, comment il se voit dans les 5 prochaines années **et enfin si l'agent a un projet professionnel externe à Pôle emploi** et termine par la question de la retraite.

Il est souhaitable que les collègues qui ont répondu à ce premier « entretien papier » aient un regard positif sur leur passé à l'agence car sinon, en arrivant aux 5 dernières questions (25 au total), ils risquent fort d'être démoralisés et se sentent poussés gentiment vers la sortie !

Le deuxième questionnaire dépeint plutôt la situation actuelle, sans reprendre pour base, le passé de l'agent. Il brosse quant à lui les conditions de travail en sites mixtes, à la formation au « métier de l'autre », l'organisation du travail par la hiérarchie locale, le temps de travail, la perception de notre travail, les difficultés relationnelles au travail, le lien travail-santé et enfin un gros pavé appelé pompeusement « évaluation de la demande psychologique, de la latitude décisionnelle et du soutien » !

Les sites mixtes qui avancent à grands pas sans que la hiérarchie ne prenne le temps de former les agents, c'était un des slogans de la dernière grève à Pôle-emploi, le résultat de celle-ci a montré qu'il n'y a pas que le SNU qui y était hostile, alors je vous le demande, pourquoi reposer une question à laquelle nous avons déjà la réponse ?

La perception du travail est quelque chose de beaucoup plus complexe et qui dépasse de très loin la place consacré dans ce questionnaire. Pour l'Animateur d'Equipe ce sera atteindre les objectifs assignés et pour certains avoir une bonne cohésion avec son équipe ; pour tel agent ce sera le sentiment d'aider les demandeurs d'emploi à trouver une solution à leurs problèmes ; pour tel autre ce sera la montée en compétence au fur et à mesure de sa carrière ; etc.

Enfin en arrivant au pavé travail-santé et à l'item traitant de la demande psychologique, on retrouve de réels problèmes de fond comme le fait de subir régulièrement des ordres contradictoires, la somme de travail excessive, la sécurité d'emploi alors que l'on embauche quasiment plus que sous forme de CDD aujourd'hui et l'estime de son travail vu par soi-même et son entourage y compris hiérarchie.

A France-Télécom aussi on a fait remplir des questionnaires et des questionnaires et encore des questionnaires... Cela n'a pas empêché les horreurs que l'on connaît !

**Il ne faut confondre
mettre des croix dans
des cases et prendre
les agents pour des
pions !**

Le compte-rendu de ce CTPA est consultable sur le site de la FSU Bourgogne <http://bourgogne.fsu.fr>

Comité Technique Paritaire Académique

du 6 novembre 2009

Déclaration préalable de la FSU

Nul doute que comme notre ministre, vous allez nous annoncer une rentrée réussie en vous appuyant sur vos indicateurs dont on sait qu'ils reflètent seulement une partie de la réalité.

Nous aimerions que, comme nous le demandons chaque année, une étude plus approfondie sur ces indicateurs soit menée en groupe de travail paritaire.

Pour notre part, sur le terrain, nous constatons que des classes se retrouvent sans enseignant pendant des semaines ou alors avec un horaire réglementaire incomplet du fait de l'absence de titulaire ou de remplaçant sur le poste comme à Decize où les lycéens ont dû manifester pour se faire entendre.

Ces problèmes demeurent d'actualité dans certains établissements où des heures d'enseignement ne sont toujours pas assurées (par exemple l'allemand au collège Montpezat de Sens ou mécanique auto au lycée Cassin à Mâcon).

Dans la Nièvre nous voyons aussi la scolarisation des enfants de 2 ans diminuer de 25% en dix ans et dans l'académie, elle passe en un an de 17,43% à 13,80%.

Est-ce ainsi qu'on améliore le service rendu aux usagers ?

Dans un contexte de baisse du recrutement d'enseignants et de suppressions de postes de remplaçants, pour palier le manque de personnels titulaires, on fait appel à des personnes précaires qui n'ont pas toujours le diplôme et la formation nécessaires pour enseigner la discipline concernée.

Certaines ne resteront peut-être

que quelques jours face aux difficultés rencontrées (pédagogiques, géographiques...). Dans le même temps, les Titulaires de Zone de Remplacement sont principalement nommés sur des postes à l'année, il en reste trop peu pour assurer les remplacements.

Est-ce ainsi qu'on gère efficacement les ressources humaines ?

Les effectifs des classes sont de plus en plus lourds, en particulier dans l'Yonne.

La prise en charge de la difficulté scolaire est mise à mal par la disparition des réseaux d'aide aux élèves en difficultés.

Les réformes en lycée professionnel ont réduit l'offre de formation alors que la Bourgogne a besoin de jeunes qualifiés. En effet, nous continuons de dénoncer l'expérimentation des bacs pros en trois ans sur la seule année 2008-2009 sans que l'on ait pu évaluer des éléments aussi importants que la certification intermédiaire, le déroulement du diplôme final, l'évolution des effectifs sur les trois ans ! Par ailleurs, les bacs pros trois ans ouverts dans des sections qui avaient du mal à recruter auparavant n'ont pas déclenché des « vocations », par exemple les maintenances ne recrutent quasiment aucun premier vœu. Si un certain nombre de CAP ont été créés pour compenser la perte des formations BEP au niveau V, leur recrutement correspond souvent à des élèves en très grandes difficultés (SEGPA, 3ème d'insertion, CLAD...) pour la plupart. Et le fait de les avoir regroupés dans des sections de 24 a mis les enseignants devant une impossibilité de gérer ces classes. Les seules solutions possibles deviennent les dédoublements mais à moyens constants ce qui prive les élèves de la moitié de certains enseignements.

Lors du CTPA de janvier 2009 et d'audiences avec certains lycées, la FSU avait déjà alerté le Rectorat, nous voici maintenant devant le fait accompli, sans qu'aucun moyen supplémentaire ne soit accordé aux établissements.

En terme d'orientation, si le post 3ème doit se réduire pour le niveau V à un choix entre des classes en grandes difficultés et une certification intermédiaire dont on ne sait l'accueil qu'elle recevra de la part des branches professionnelles, on peut craindre la disparition de formations

(ou du moins de leur qualité) dont le tissu économique a pourtant réellement besoin. Par ailleurs, l'assouplissement de la carte scolaire accentue la ghettoïsation de certains établissements comme le note un récent rapport de la cour des comptes. Tout ceci sans oublier l'augmentation du nombre de familles victimes de la crise économique.

Est-ce ainsi qu'on améliore l'égalité des chances ?

Les emplois précaires payés en-dessous du seuil de pauvreté se multiplient (on nous annonce 10 000 EVS supplémentaires dans l'Éducation Nationale) et n'offrent aucune perspective d'avenir faute de formation et de dispositifs d'insertion sérieux.

Est-ce ainsi qu'on construit une politique audacieuse en faveur de l'emploi ?

5 postes supplémentaires par rapport à la perte de 24 annoncée ont été retirés dans le premier degré de la Nièvre en cette rentrée sans concertation ni même annonce préalable. Des collègues sont sanctionnés parce que le directeur de l'école où ils exercent n'a pas utilisé un fichier informatique spécifique. Les affectations de certains personnels (par exemple les TZR ou des personnels administratifs...) ne sont plus contrôlées par leurs élus. De plus les personnels ont du mal à faire respecter les règles du paritarisme jusqu'alors en pratique.

Est-ce ainsi qu'on conçoit le dialogue social ?

Non décidément la rentrée ne s'est pas passée dans de bonnes conditions et ne semble pas s'annoncer meilleure l'année prochaine si les coupes budgétaires annoncées se confirment. Alors que l'évolution des effectifs s'inverse, +78 élèves à cette rentrée, comment l'académie va-t-elle pouvoir absorber les nouvelles suppressions de postes ? C'est en effet au nom d'une amélioration du service public d'éducation que le gouvernement entend supprimer 16 000 postes pour la rentrée 2010. Ces suppressions s'ajoutent aux 13 500 de l'année dernière et aux 20 000 des deux précédentes années.

Parce que nous ne nous résignons pas à subir, parce que la FSU continue à revendiquer un service public laïc d'éducation de qualité, nous appelons tous les personnels de l'Education nationale à la grève le 24 novembre.

Les retraités de l'Yonne s'adressent aux Élus Locaux du Département

CFDT, CGT, FGR, FSU, UNSA, UNRPA

La Saône-et-Loire aurait pu écrire à peu près à même chose.

Extraits :

GLOBALEMENT LA SITUATION DES RETRAITES N'EST PAS UNE SITUATION DE PRIVILEGES.

Pourtant, c'est souvent ainsi que décideurs et médias la présentent. La réalité est toute autre. 54% des retraités hommes perçoivent une pension inférieure à 1200 € par mois. La réalité pour les femmes retraitées est encore moins enviable avec une pension inférieure à 900 € mensuel pour 64% d'entre elles.

DE MAUVAISES DECISIONS GOUVERNEMENTALES ET PARLEMENTAIRES, CES DERNIERES ANNEES, ACCELERENT LA DEGRADATION DE NOS CONDITIONS DE VIE.

Par exemple, gouvernement et parlement multiplient les exonérations de charges sociales des entreprises. Elles atteignent aujourd'hui plus de 20 milliards d'euros par année et sont loin d'être compensées à la Sécurité Sociale et aux régimes sociaux.

Plus fragiles, plus souvent malades, ils paient au prix fort les remboursements, les différents forfaits médicaux et hospitaliers, la liberté des honoraires des praticiens médicaux.

Tous les parlementaires de l'Yonne, par leurs votes répétés soutiennent cette politique injuste.

LES ELUS LOCAUX, NOTAMMENT LES CONSEILLERS GENERAUX ONT EGALEMENT DE LOURDES RESPONSABILITES DANS LA DEGRADATION DE NOTRE SITUATION.

- De 2004 à 2009, le conseil général a augmenté de 36% la taxe foncière.

- Par contre, l'APA versée aux personnes dépendantes reste, dans l'Yonne, une des 5 plus basses de France.

- Le coût de l'hébergement explose dans les établissements de retraite.

- Les élus locaux sont incapables d'imposer un réel service de garde

la loi " Hôpital, patients, santé et territoires " dont le député de l'Yonne, Président du Conseil général est le rapporteur n'apportera pas de réponse positive aux réels besoins des populations.

Les retraités dans tous les domaines, attendent une autre politique faite de justice sociale, de réponse collective aux besoins, de recul de la pauvreté des retraités, de droit réel à l'accès aux soins pour tous, de développement et d'amélioration de la qualité et de la proximité des services publics.

La taxe professionnelle risque de peser encore une fois de plus sur les retraités notamment.

Pour débattre ces questions et défendre leurs revendications les organisations syndicales et associations signataires demandent audience au Préfet de l'Yonne et au Président du Conseil Général.

Auxerre, le 26 novembre 2009